



COVID-19 Protocole et cadre de fonctionnement de niveau 4
 Applicable à partir du **mardi 5 octobre 2021**

1. La demi-pension

- La reprise du service de restauration du LPO la Jetée est prévue pour le **mardi 5 octobre 2021**.
- Le passage au forfait initialement prévu à la rentrée de septembre 2021 est suspendu dans l'attente d'un conseil d'administration qui doit se tenir à ce sujet. Nous vous tiendrons informés.
Dans l'attente, les élèves réservent leurs repas soit la veille (à partir de 10h00) ou le jour même avant 8h00.

Aucun élève ne sera accepté à la cantine sans réservation. Les repas sont confectionnés par le lycée en fonction de la commande passée à 8h00.

- Les retardataires pour le paiement de « l'avance » sont invités à venir régler la demi-pension le **lundi 4 octobre 2021 de 7h30 à 12h00**. Il s'agit d'un montant de **30,00€**. Vous voudrez bien prévoir l'appoint. Un complément qui tiendra compte de la décision du conseil d'administration et du nombre de repas consommés vous sera demandé par la suite. Un calendrier pour le règlement du reste à payer, vous sera communiqué ultérieurement.

2. Doctrine d'accueil

- L'emploi du temps applicable est celui de l'année scolaire 2021-2022.
De 7h25 à 12h35 et de 13h50 à 16h55 en fonction de l'emploi du temps.
- Cours en présentiel en classe complète pour les élèves de 6^{ème}, de 5^{ème} et **pour tous les niveaux en SEGPA**
- Hybridation pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} selon le planning ci-dessous.

Semaine	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	Groupe A	Groupe B	Groupe A	Groupe B	Groupe A
2	Groupe B	Groupe A	Groupe B	Groupe A	Groupe B
3	Groupe B	Groupe A	Groupe B	Groupe A	Groupe B
4	Groupe A	Groupe B	Groupe A	Groupe B	Groupe A

La semaine 1 est la semaine commençant le lundi 27 septembre 2021

3. Protocole sanitaire

- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains
- Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire

4. Activités physiques et sportives

- Les cours se passent avec une jauge de 50% pour toutes les classes.
Compte tenu des effectifs, cette règle ne s'applique pas aux classes de SEGPA
 - en 6^{ème}, les élèves ont deux fois 2 heures par semaine. Le groupe A en semaine A et le groupe B en semaine B
 - en 5^{ème}, les élèves ont une fois 2 heures par semaine. Le groupe A en semaine A et le groupe B en semaine B
 - concernant les niveaux 4^{ème} et 3^{ème}, c'est le protocole de niveau 4 qui s'applique (voir tableau ci-dessus).

5. Protocole de contact-tracing

Dans l'académie de la Martinique, compte tenu de la situation particulière dans l'académie, un protocole spécifique est en cours d'élaboration.

Je vous remercie pour votre compréhension et votre investissement.

le François, le jeudi 1^{er} octobre 2021

*le Principal
Philippe Saint-Louis*

